

CINEMATHEQUE FRANCAISE

=====

« Réunion d'information »

CONGRES des 21,22 et 23 Mars

1946

7

=====

(Ouverture du Congrès

20 Mars - 10h.)

- 11 h.-

Etaient présents : MM. GREMILLON, Président de séance

Henri LANGLOIS, Secrétaire Général de la
Cinémathèque Française

ZEDELSON, délégué du Service Cinématographique de l'U.R.S.S. en

France

PAGE, délégué U.S.A.

EMMER

Miss VAUGHAM

THIRIFAYS

JIRA

Mme VERONESI

LEENDGREEN

KORNGOLD

SADOUL

BAECHLIN

CASTANIER

-o-o-o-o-o-o-o-

M. GREMILLON ouvre la séance :

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Cette réunion d'information, que nous tenons maintenant, m'incite d'abord à vous souhaiter la bienvenue.

J'aurais voulu, pour rester dans une certaine tradition française, employer le langage le plus conventionnel qui soit et vous dire que les Français vous reçoivent avec leur sourire... Vous vous êtes aperçus, probablement, que les Français ne savent plus sourire. Ceci n'est pas tellement particulier aux Français, je pense, car à peu près tous les pays que vous représentez ici ont eu des soucis tellement graves qu'ils ont perdu un peu l'habitude de sourire.

Ce qui nous réunit "quand même" est quelque chose d'essentiel et de très important. Vous avez certainement vérifié dans chacun de vos pays l'influence considérable qu'a pu avoir sur le public la formation de clubs cinématographiques. En France (nous le voyons très nettement depuis un an et demi), un mouvement populaire se fait autour du Cinéma, qui se développe considérable-

ment. Même la province, où la culture ne reçoit pas toujours l'extension qu'elle devrait avoir, il y a une sorte d'appétit du cinéma que nous aimons. Ceci, en grande partie, est dû à l'activité des clubs, lesquels à mon sens ne peuvent exister que si leur activité est basée sur la richesse des dépôts que comportent les Cinémathèques.

Ces Cinémathèques sont dues à des efforts et initiatives privés.

Nous avons eu, ici, en France, des contacts individuels avec chacune de ces Cinémathèques.

Nous avons pensé qu'il serait bon d'étendre ces rapports et de les placer sur un plan international plus défini, plus cohérent. C'est ce qui a provoqué notre réunion d'aujourd'hui. Notre Secrétaire Général, Henri LANGLOIS, vous définira exactement, tout à l'heure, tous les points que nous souhaitons examiner avec vous.

Je vous remercie tous de vous être dérangés pour que nous puissions mettre quelque chose de coordonné sur pied.

Avant de donner la parole à Henri LANGLOIS, je tiens à remercier très particulièrement le Gouvernement Américain d'avoir délégué M. PAGE, ainsi que le Service Cinématographique de l'U.R.S./S en France, qui nous a envoyé un observateur, M. ZEDELSOHN .

*M Page et M Kimbiff repren ici le M Zedel
dans leur suite à une déformation
no uninus*
M. Henri LANGLOIS.-



Je ne voudrais pas que ce Congrès nous présente une réunion où les gens se lèvent et s'assoient pour dire des discours. On perd assez de temps dans le monde avec de vaines paroles. Il s'agit de travailler et la situation est la suivante :

Depuis 1940, nombre de Cinémathèques ont été fondées. Celles-ci sont venues vers nous, ou nous sommes allés vers elles, pour signer des accords particuliers, accords qui ont pour but : d'une part, les échanges d'archives; d'autre part, le développement des projections culturelles.

Il nous a semblé qu'il était nécessaire, non pas de soulever le problème de la Fédération Internationale des Archives du Film - ~~puisque celui-ci a été résolu avant-guerre~~ - mais d'inv-

*par qui ne regarde que nous ne
pouvons trancher à nous seuls*

ter le Muséum de New-York, qui, avec l'Angleterre et nous-mêmes, avait fondé cette Fédération, à prendre une décision le plus rapidement possible, pour la reconstitution de cette même Fédération et son accroissement par tous les nouveaux membres qui pourraient y adhérer. Nous espérons que des représentants du Musée d'Art Moderne de New-York ne tarderont pas à arriver à Paris et qu'une décision pourra être prise demain avec eux et avec vous sur la reconstitution d'une Fédération Internationale des Archives du Film.

Cependant, après une conversation que j'ai eue avec la Cinémathèque anglaise, nous avons pensé que ~~les deux problèmes~~ n'étaient pas liés et que nous pouvions, ici-même, ^{mettre} ~~convoquer~~ tous les dirigeants des Cinémathèques, tous les responsables et représentants des Cinémathèques ^{en rapport avec la CF} ~~existant actuellement en Europe~~, pour une réunion d'information ayant pour but d'^{ét}udier les différents problèmes qui nous intéressent (je ne parlai pas des problèmes théoriques, mais des problèmes pratiques) et d'essayer de trouver une solution pour développer le plus rapidement possible les échanges internationaux. Ceux-ci, je crois, priment à l'heure actuelle.

*de l'intérêt même
des conversations à venir*

Mr. Kauri Langlois

Mars 1946

-5-

Les Cinémathèques sont les seuls refuges du Cinéma, présentement, non pas en tant que production, mais par le fait que les Cinémathèques échappent à toute connée commerciale. Les Cinémathèques, en France, en Angleterre, en Amérique, et d'une façon générale à l'étranger, s'intéressent au Cinéma du point de vue culturel. Leur fonds étant constitué de films anciens, qui n'ont plus de valeur commerciale, il ne peut y avoir entre elles et la production, sur les données commerciales, aucun conflit. C'est pourquoi le développement des Cinémathèques n'est absolument pas entravé. C'est pourquoi, aussi, le développement des Cinémathèques est étroitement lié au développement du Cinéma en général.

Je crois que non seulement nous devons conserver les films, permettre l'étude des chefs d'oeuvre du Cinéma et, par nos projections, - soit directement, soit indirectement à travers les Ciné-clubs - la acquisition/d'une certaine culture générale, mais encore faciliter l'éclosion de films et d'une nouvelle avant-garde qui trouverait un appui et un support sur notre circuit non commercial.

C'est pourquoi nous avons pensé à inviter non seule-

ment les dirigeants des Cinémathèques, mais aussi certaines per-
sonnalités du Cinéma culturel, qui pourraient également donner
leur point de vue. *et pour lesquels ce point de vue*

prime]

*Harry
Harley*

~~Tout le monde n'est pas encore arrivé... Je sais qu'Henri
WATT (?) n'arrive qu'à la fin de la semaine. Essay Right (?)
viendra, je l'espère... ~~je n'en suis pas sûr...~~ Nous avons la
chance d'avoir M. EMMER à l'ouverture du Congrès, M. EMMER dont
l'effort ~~A/é/é~~ absolument considérable en Italie peut servir d'exem-
ple : il est arrivé à réaliser des films sans argent (chose extra-
ordinaire !) Si nous arrivions à trouver la possibilité de faire
des films sans argent, le problème serait résolu.~~

*Basil Wright
Wright*

[Ce qui nous gêne le plus, ce sont les questions d'ordre
pratique, le problème pécuniaire, les possibilités de mouvement des
copies, leur tirage, l'amortissement de ces tirages. Nous voudrions
avoir nos films sans trop de difficultés douanières. Autant de
questions à l'ordre du jour. C'est autour d'elles qu'il faudra que
nous discussions sur le plan des développements d'échanges.]

Quant au plan de la conservation, un certain nombre de pro-

blèmes juridiques et pratiques se posent. Nous devons ainsi profiter des efforts de chacun de nous, des recherches du point de vue de la conservation, pour essayer de trouver le parfait système.

Toutes les Cinémathèques se sont développées indépendamment les unes des autres. Elles ont toutes suivi une marche parallèle. Plus chacune connaîtra les travaux des autres, plus son essor ira croissant. Par exemple, l'une de vos Cinémathèques s'est surtout vouée aux projections de films culturels pour les écoles, alors que la Cinémathèque Française ne s'est pas du tout développée de ce côté et s'est spécialisée dans la conservation des films historiques ou de valeur artistique. ~~La~~ la Cinémathèque Française doit aussi s'occuper des questions culturelles et scolaires. De même, l'autre Cinémathèque doit s'occuper des questions artistiques. L'expérience ~~doit~~ faciliter le développement des autres. ~~Et~~ c'est pour cette raison que nous avons décidé cette réunion, qui n'est pas un congrès, ~~mais je dis bien une réunion~~, où chacun va faire le point. Nous allons ~~essayer de~~ trouver une solution à différents problèmes d'ordre pratique qui, s'ils sont résolus, donneront un élan

UBFI

tardis

avant tout

deux

artistiques

des qu'on

d' et ce qui

de us

et

Européennes

considérable aux Cinémathèques et faciliteront le travail d'une future Fédération.

Je me permets de passer la parole à M. LEENDGREEN.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

M. LEENDGREEN.-

Monsieur le Président,

Mon français n'est pas si bon... alors,

M. LANGLOIS m'a permis de parler en anglais ... et je crois que

tout le monde comprendra, car je parlerai un peu lentement (s)

(M. LEENDGREEN prononce en anglais un discours, dont le texte est à peu près suivant) :

~~de us am ... que (BT)~~

Je suis très heureux que nous puissions prendre une place dans la Fédération et nous souhaitons de tout coeur que la Grande-Bretagne contribue à l'avènement d'une forte Fédération. Car nous trouvons que les Cinémathèques ne peuvent fonctionner d'une façon individualiste et qu'elles ne trouveront leur pleine extension que

dans une collaboration entre toutes les Cinémathèques.

A Londres, nous examinons le problème très consciencieusement, et, dans un mémorandum, nous notons nos observations. A M. LANGLOIS, qui souhaite avoir une par une ces observations, je peux dire ceci: A Londres, nous faisons une claire distinction entre préservation des films et projections. Nous avons de très bonnes relations avec tous les producteurs anglais et les distributeurs qui nous donnent copies de tous les films, dont nous assurons une permanente conservation. Nous avons une tâche considérable, car tout ceci représente un système particulier: nous avons un Comité d'experts, composés de chimistes et de physiciens, qui sont chargés tout spécialement de la conservation des films. Celle-ci est très importante. Nous conservons des copies de films qui ne sont pas projetés immédiatement pour diverses raisons. Nous avons à considérer les différentes villes, les relations entre Cinémathèque et gouvernement, etc, etc... Ce n'est pas si facile...

Il est nécessaire que nous coopérons, afin de nous compléter. Nous pouvons vous procurer des films de la British Cie. Nous pouvons avoir la permission d'user, avec les autres Cinémathèques,

ques, de films d'éducation exclusivement réservés à notre usage, et non affectés à des fins commerciales.

Tels sont les problèmes qui nous concernent. Je pense que c'est tout... Je vous remercie...

-o-o-o-o-o-

M. GREMILLON.

Je pense qu'après la déclaration extrêmement intéressante que vient de nous faire notre confrère anglais, nous pouvons rappeler la définition même des statuts de notre organisation, qui fait que les arrangements que nous avons pris avec les Compagnies autorisant la projection de films actuels sont bien précisés: il s'agit toujours de projections non commerciales et en aucun cas les films que nous projetons ne peuvent donner lieu à un commerce, le commerce nous étant totalement interdit par notre définition même. Je ne pense pas - à moins qu'il y ait d'autres règlements particuliers de Cinémathèques - qu'il y ait là matière à la moindre discussion. L'entente est immédiatement trouvable sur ce point.

M. LANGLOIS.-

Oui... la seule discussion possible - et c'est justement l'un des buts de ce Congrès - est de savoir ce que l'on entend par "non commercial". Le problème ne se pose pas chez nous; il ne se pose pas à Londres, pas plus qu'à New-York; je ne crois pas qu'il se pose en U.R.S.S. Mais dans d'autres pays, il n'en est pas de même; ~~mais~~ la Cinémathèque Suisse, par exemple, souffre terriblement ~~d'un état physique qui lui vient que, dès qu'elle veut lever le petit doigt...~~ *de ne pouvoir*

M. GREMILLON.-

Nous voulons avoir un échange de vues sur ce point. Il serait peut-être intéressant d'entendre l'avis de la Suisse, de la Pologne et de la Tchécoslovaquie.

M. LANGLOIS.-

Le Congrès est ouvert. Si nous voulons travailler rapidement, trois problèmes se posent pour nous :

- le premier concerne le développement des échanges ;
- le second vise la conservation des films ~~et 144/144/144/~~;

- le troisième est un problème purement théorique : nous devons nous incliner devant la ^{des tudes} ~~décision~~ de la Reich Film Archives. De fait, nous devons trouver une solution pour retrouver d'une manière ou d'une autre les films reconstitués, ce que les Allemands ont pris.

M. GERMILLON.

Je m'excuse de vous interrompre... Ceci ne ferait-il pas l'objet d'un point à examiner très particulièrement, qui serait un inventaire général de toutes les Cinémathèques ?

M. L. CHAIS.

C'est cela.

Un autre objet de ce Congrès est de voir comment nous pouvons aider les réalisateurs de films culturels et autres dans un but non commercial.

Langlois La solution la plus facile à trouver, du fait des statuts de toutes les Cinémathèques, est le problème de conservation [M.

SADOUL, Président de la Fédération des Ciné-Clubs, Secrétaire-adjoint de la Cinémathèque, étant obligé de partir pour Prague, nous pour-

rions soulever tout de suite la première question, soit le développement des échanges, des productions privées, etc..., problème qui vous intéresse tous, puisque, pour certaines Cinémathèques, c'est un problème vital. ~~Certaines~~ ^{Certaines} Cinémathèques, en effet, quelle que soit l'aide morale que leur apporte l'Etat, se trouvent absolument dans l'impossibilité de se développer ou même de respirer du fait de l'interdiction qui leur vient de la corporation, comme par exemple la Cinémathèque Suisse.

Si nous arrivons à prendre des décisions communes, c'est-à-dire si tous les pays, ici, se soucient de ce qui est commercial et de ce qui ne l'est pas, ainsi que de la manière dont nous pourrions faire nos projections, je crois que cela facilitera la tâche de toutes les Cinémathèques qui se trouvent gênées.

M. GREMILLON.-

Y a-t-il d'autres cinémathèques que la Suisse qui souffrent de ces rapports avec les Compagnies dites commerciales ?

M. LANGLOIS.-

C'est la seule Cinémathèque qui en souffre, à ma connaissance. Toutes les Cinémathèques avec lesquelles nous sommes

Dey 89-71

en rapport n'éprouvent aucune difficulté. Il n'en est pas de même de la Cinémathèque Suisse. C'est pourquoi je voudrais que M. BAECHLIN vous expose le point de vue du commerce en Suisse. Tous les commerçants de tous les pays du monde ont fait la part du feu; j'estime que les commerçants suisses aussi doivent la faire.

M. GREMILLON.-

M. BAECHLIN veut-il nous expliquer le point de vue de la Suisse ?

M. LANGLOIS (à M. BAECHLIN).-

~~Nous devons obtenir que les commerçants suisses passent~~

~~par vous.~~

M. BAECHLIN.-

Monsieur le Président, Messieurs,

Le cas de la Suisse est un peu singulier. C'est assez compréhensible, parce que, d'un côté, nous avons fondé notre Cinémathèque il y a deux ans et demi et nous avons pratiquement commencé à travailler avec l'étranger depuis l'armistice, c'est-à-dire il y a une demi-année.

La situation est un peu difficile, parce qu'en Suisse nous n'avons pas de production vraiment importante. Nous n'avons que des distributeurs qui sont justement organisés très fortement. La situation n'est pas tragique pour le moment, car il était convenu de traiter la question avec les organisations commerciales, mais j'aimerais bien avoir des renseignements sur deux questions :

1^{re}) Nous avons une garantie officielle du Gouvernement Fédéral que la Cinémathèque n'a pas le droit d'user commercialement des films. Cette garantie a été demandée spécialement par les producteurs américains. Nous avons envoyé cette garantie en Amérique il y a quelques mois.

X La question qui nous occupe maintenant est de savoir sous quelles conditions la Cinémathèque peut nous donner des films pour les représentations des différents Ciné-Clubs. Cela veut dire qu'on doit quand même demander de l'argent, car chez nous, en Suisse, nous n'avons pas beaucoup de capital pour la Cinémathèque, et pour faire des copies, pour en avoir, il faut quelque argent. Il nous faut donc demander cet argent.

22) Sous quelle forme les Ciné-clubs présentent-ils les films ? J'ai l'impression que, dans chaque pays, la forme des Ciné-clubs est tout à fait différente. Nous avons trouvé une solution (qui n'est certainement pas la solution finale) ~~//////~~ pour ne choquer personne /, nous ne demandons rien à la Cinémathèque pour les Ciné-clubs. Les Ciné-clubs ne demandent rien non plus pour la projection des films et pour les archives. Ceci veut dire que les membres paient annuellement deux ou trois francs de cotisation, ce qui est une somme très petite. Sur cette base, il n'est pas possible de continuer.

Le commerce, justement, nous pose ces deux questions. On dit : " On a la garantie de ne pas user commercialement des films." C'est bien clair. Mais on dit aussi que si nous ne demandons que quelques francs par bobine, c'est tout de même déjà user commercialement des films.

D'autre part, les Ciné-clubs ont des difficultés pour la projection des films. Ils n'ont pas d'argent, les cotisations minimales ne suffisant pas et ne servant pas à grand chose.

En étudiant la question, on peut arriver à trouver tout de même une formule ~~la pratique~~ internationale : dans quelles conditions exactes les Ciné-clubs pourront-ils jouir des films et des archives ? une solution internationale sera-t-elle trouvée pour les frais des Cinémathèques lorsqu'elles louent des films aux Ciné-clubs ?

Ces deux choses sont - à mon avis et surtout en ce qui concerne la Suisse - très importantes. Pour nous, l'essentiel est cette question dont la cause a été la demande à l'Amérique. Nous avons demandé aux U.S.A. le droit de conserver chaque film américain en Suisse, après les cinq années de licence. Comme nous avons, en Suisse, une très grande quantité de films internationaux, comme notre marché - comme tout marché de petit pays - est vraiment international, nous avons la possibilité de collectionner des films, américains ou anglais par exemple, à condition que ces questions soient tout à fait réglées et claires.

M. LANGLOIS.-

Le problème se pose à la France et à plusieurs autres Cinémathèques, de la même manière, mais sur un plan différent: c'est

le problème des échanges. Il est certain que nous souffrons énormément du manque de films. Nous avons beaucoup de films européens, quelques films américains, mais si nous voulons expliquer l'histoire du Cinéma de façon complète, nous ne pouvons le faire sans les grands films américains.

N. GREMILLON.-

Ceci pose d'ailleurs une question. Je ne sais si quelqu'un y pourra répondre ici: c'est le droit de représentation des films. ~~Je ne sais si, en Amérique~~

M. LANGLOIS.-

Ceci est résolu en Amérique.

M. GREMILLON.-

~~Dans un délai équivalent au nôtre ?~~

M. LANGLOIS.-

~~C'est un second plan. C'est résolu sur un autre plan.~~

Pour en revenir à ce que je vous disais, à part quelques cas exceptionnels, comme les films "Douglas", qui nous ont donné l'accord, il n'y a qu'un seul organisme des films: un club anglais, qui passe des circuits. Nous devrions pouvoir les passer. Le problème

est beaucoup plus simple à résoudre que le pense M. BAECHLIN. Le club anglais en question, " Dénahot " (?) loue son programme, je crois. Les clubs qui peuvent payer vingt ou vingt-cinq dollars doivent avoir des ressources. Je crois que le Museum, qui tire quarante copies de ses films, doit pouvoir les amortir.

Les clubs usent terriblement les films.

Personnellement, je penche vers cette formule : obtenir que tous les Ciné-clubs d'Europe se rallient à la formule anglo-saxonne, qui satisfait les producteurs américains. Il n'y aura aucune objection soulevable de la part des Américains, car il est absolument anormal que les Américains interdisent à une Cinémathèque d'Europe la possibilité d'utiliser leurs films et l'accord de la Cinémathèque américaine.

M. SADOUL.-

Je crois que, tout de même, il ne serait pas mauvais, avant de tirer des conclusions, les représentants des divers pays ⁽ ~~à~~ ~~des~~ ~~pays~~ ~~présents~~ / nous exposent - comme BAECHLIN vient de le faire, les solutions qui sont intervenues chez eux.

M. BRUILLON.-

C'est la question que j'avais posée avant que vous n'arriviez : savoir si les Cinémathèques ici représentées avaient des difficultés commerciales. Il semblait bien que seule la Suisse en avait, sans quoi j'aurais été ravi d'entendre le point de vue de chacun de ces messieurs.

N. LANGLOIS.-

Nous allons demander à toutes les personnes ici présentes de nous donner ce point de vue.

Le pays qui est le mieux organisé, parce qu'il a commencé à s'organiser déjà depuis vingt ans (ce n'est pas une situation nouvelle) est l'Angleterre. Je demanderai à M. LEENDGREEN de nous exposer comment fonctionnent les Ciné-clubs anglais et les rapports avec le British Institute.

M. LEENDGREEN.-

Monsieur le Président, il y a deux espèces de sociétés en Angleterre qui peuvent avoir les projections des films : ce sont les écoles et les films-sociétés. Les écoles ne paient pas beaucoup, mais les films-sociétés ~~ne~~ paient plus... Il y a un contrat

entre les musées, les distributeurs et les producteurs , et un autre contrat entre les musées et les sociétés. En Angleterre, actuellement, nous suivons ce modèle (sic) et nous avons deux contrats : le contrat entre nous et le producteur// et le distributeur (pour tous les films que des producteurs et distributeurs nous donnent) et un autre contrat entre les clubs et les sociétés pour chaque film qu'ils nous projettent. Nous sommes en train d'utiliser ces contrats. Pour nous, c'est la solution du problème des films modernes qui est plus difficile. Ce qui serait souhaitable, c'est de suivre l'exemple américain.

M. LANGLOIS.-

Miss VAUGHAM, pourriez-vous nous expliquer comment vous avez procédé, puisque vous avez obtenu des Américains certaines conditions, et quelles sont ces conditions ? Autrement dit : quelles sont les conditions juridiques qu'ils vous ont imposées ?

Miss VAUGHAM.-

J'ai envoyé la constitution , basée sur l'ancienne constitution, et le Musée a toujours ^{prête} passé ces films. Il n'avait pas de raisons de me refuser.

M. LANGLOIS.-

Vous avez tout de même des cotisations, des frais ?

Miss VAUGHAM.-

Oui, cotisations très fortes au reste, car nous sommes très riches.

M. LANGLOIS.-

Cela, c'est votre affaire !

Miss VAUGHAM.-

C'est ainsi que nous pouvons payer. Il ne faut jamais prendre l'argent à la porte. Il faut être membre, et si vous avez des invités, les billets sont pris à l'avance par un membre.

M. LANGLOIS.-

On admet la possibilité de prendre des billets pour les invités ? Par conséquent...

Miss VAUGHAM.-

Il ne faut pas que l'argent passe par la porte.

M. LANGLOIS.-

C'est la solution que nous avons cherchée avec la Fédération Française des Ciné-clubs, qui consiste à demander une cotisation annuelle. Mais chez nous le problème est un peu posé

à l'envers : nous demandons une cotisation annuelle et pas d'argent. Autrement, il n'y aurait que les riches qui pourraient voir les films. On doit permettre aux pauvres le même agrément. Par conséquent, nous avons pensé que le mieux était de fixer une cotisation annuelle forte, payable en une fois ou en plusieurs fois, de façon que les gens qui n'ont pas d'argent puissent s'arranger à payer la somme petit à petit. Si nous pouvons ajouter la possibilité d'avoir des invités, le problème est complètement résolu, du côté français.

Miss VAUGHAN.-

~~Si vous faites tout le travail, ici...~~

M. LANGLOIS.e

Le seul qui n'ait pas fait cette chose, c'était le Cercle du Cinéma. Maintenant, la décision est prise : il suffit de passer les films en séance non payante à l'entrée, avec une cotisation annuelle et la possibilité, pour les membres, d'avoir des amis.

Les Cinémathèques peuvent louer les films. La Cinémathèque de New-York loue le film 25 frs le dollar...

Miss VAUGHAN.-

Oui.

Miss LANGLOIS.-

Et vous avez des frais qui sont élevés ? Personnellement, je crois que ceci n'est pas très loin du point de vue français et des autres clubs en Angleterre .

Je voudrais connaître aussi le point de vue de la Pologne et de l'Italie, qui lui aussi est résolu.

Miss VAUGHAN.-

Le nombre des invités est limité. Chaque personne doit avoir tant d'invités, un invité je crois.

M. KORNOOLD.-

Chez nous, la situation est très simple. Avant la guerre, nous n'avions pas de Ciné-Clubs. Chez nous, le Cinéma est nationalisé et l'affaire est facilitée par le fait-même que c'est la Direction Générale du Cinéma, en Pologne, qui organise les Ciné-clubs. Il n'y a donc pas de difficultés d'ordre matériel. Nous acceptons ce principe de cotisation annuelle. Nous allons passer tous les accords possibles avec les Cinémathèques d'autres pays. Nous allons soutenir ces efforts pour avoir des échanges.

Il n'est pas question chez nous des difficultés matérielles dont parlait la Suisse.

Je pense que ma déclaration peut se borner à cela.

M. JIRA.-

En Tchécoslovaquie, la situation est la même. Le Cinéma est nationalisé et le Ministère de l'Information donne toutes les aides nécessaires à la Cinémathèque, qui est en pleine formation. Les clubs se forment maintenant dans une trentaine de villes, en Tchécoslovaquie. Nous avons un assez grand stock de bons films documentaires, que nous pourrions mettre à la disposition des autres Cinémathèques, pour échanges. D'ailleurs, M. *Boldschild* ~~CONRAT~~ (?), qui est maintenant en route pour Prague, s'occupera plus particulièrement de la question...

M. LANGLOIS.-

Oui, je pense...

M. JIRA.-

Et M. GREMILLON, et M. SADOUL également...

M. LANGLOIS.-

Pour le point de vue italien, je vais faire un exposé

sur l'avant-guerre, parce que je suis plus au courant que quiconque
à l'époque
sur ce qui se passait ~~avant-guerre~~ en Italie.

Le problème avait été résolu de la manière suivante par
le gouvernement : personne n'avait le droit de former des sociétés,
des Ciné-clubs; c'est pourquoi la Cinémathèque Italienne/de Milan
fonctionnait sur le plan international. Elle ne pouvait fonctionner
en Italie, n'ayant jamais obtenu l'accord du gouvernement italien/
en vigueur.

Mme VERONESI.-

Avant, il y avait aussi un club... une cotisation annuel-
le...

M. LANGLOIS.-

Seuls les universitaires avaient le droit de faire des
séances.

Maintenant, le problème est changé en Italie, puisque
les/interdictions sont levées. La question s'est posée tout récemment
à Milan, où la Cinémathèque Italienne vient de se fonder. Il s'agis-
sait de films récents ou anciens, mais surtout de films récents, qui
devaient être présentés pour la première fois à Milan. Tous les pays
avaient accepté de participer. Les Américains ont immédiatement soule-

vé la question des cotisations. Il ne fallait pas payer à l'entrée. Or, en Italie, c'était excessivement compliqué, puisqu'il ne s'agissait pas d'un club, mais d'un festival. Le problème a été résolu en accord avec les deux ambassades. On pouvait prendre les abonnements pour deux, trois, cinq séances, mais on ne pouvait pas faire payer à l'entrée. C'était une façon élégante de résoudre le problème. Pour nous, cela nous a beaucoup intéressés, parce que nous avions prévu le festival du Film pour la France, dont le premier a eu lieu à Lyon. Nous étions obligés de concevoir une solution, puisqu'il ne s'agissait pas de clubs.

Je vais passer maintenant la parole aux Italiens, pour savoir comment ils comptent organiser les clubs à l'avenir en Italie.

Mme VERONESI.-

Ce n'est pas encore décidé, parce qu'en Italie il est très difficile de prétendre faire payer une cotisation. C'est le caractère même de l'Italien, qui ne veut jamais s'engager. Il n'y a que les intellectuels qui font des efforts; les autres aiment voir les choses, mais ne se dédient qu'au dernier moment. Même autrefois quand il y a-

vait des Ciné-clubs, il était très difficile d'avoir des abonnements, des engagements, tandis que l'on a beaucoup de succès lorsqu'on peut payer chaque soir . L'organisation de ces choses est très difficile. D'ailleurs, nous n'avons pas encore étudié la question.

M. LANGLOIS.-

Les Ciné-clubs d'amateurs fonctionnent comment ?

M. EMER.-

Pour la production, il y avait des systèmes : on envoyait les tickets à la maison pour limiter la projection. Après ces convocations, la maison, sous forme d'une propagande pour la soirée, se chargeait de faire payer les billets à la carte. C'était la formule de 1938-1939.

M. LANGLOIS.-

D'après les conversations que j'ai eues avec (?) et *Barbaro à Rome*
M. ~~BARBARO~~, on va se rallier aux projections sur cotisations

Mme VIGNONESI.-

Oui, mais c'est une production qui ne va pas très bien. Il n'y a peut-être pas d'autre solution, mais pour nous ce n'est pas la meilleure, car il y a toujours un petit cercle de gens, tou-

jours les mêmes, qui entrent là. Les autres restent dehors. Il y a beaucoup de pauvres, et même d'intellectuels qui sont pauvres.

M. EMER.-

La question est de savoir où l'argent de toutes ces projections va finir. C'est le but qui est non commercial. Ce n'est pas la formule...

M. LANGLOIS.-

Il y a aussi la question du but. Celle-ci est résolue en France et en Italie, puisque les recettes doivent aller aux tirages de films de la Cinémathèque Italienne. Théoriquement, en Suisse aussi, je crois. M. BAECHLIN, vous aviez essayé d'obtenir que la recette des clubs... avant que l'industrie soulève ces difficultés, vous aviez pensé justement que les recettes pouvaient nous permettre d'enrichir les tirages ?

M. BAECHLIN.-

Oui, justement, exclusivement.

M. SADOUL.-

En ce qui concerne les Ciné-clubs en France, ceux-ci offrent cette particularité qu'ils viennent de prendre récem-

ment un très grand développement, puisque, actuellement, je crois qu'il y a quelque chose comme 70 ou 80 Ciné-clubs dans toute la France, ce qui représente probablement 60.000 personnes. Les chiffres ne sont pas encore très précis encore... L'élan est tel actuellement que nous pouvons arriver à 100.000 personnes à la fin de l'année.

Je dois dire que vis-à-vis des sociétés commerciales nous avons crain, au début, que le trop grand développement de nos Ciné-clubs (un film pouvant avoir dans les seuls Ciné-clubs 60 à 70 passages : presque une carrière commerciale !), nous avons crain, dis-je, que ce grand développement nous attire l'animosité des grandes maisons de distribution, soit françaises, soit américaines. Nous devons préciser que ç'a été exactement le contraire, car depuis que nous sommes vraiment forts, nous avons de très bons rapports avec la plupart des maisons de production, spécialement les maisons américaines. Ceci, grâce aux films en version originale, sous-titrés, qui n'ont pas une grande carrière en France, qui sont limités à quelques films, qui ne sont pas susceptibles d'une grande exploitation. Ils ont vu, ainsi, par les Ciné-Clubs, le moyen d'avoir une

exploitation non commerciale, tout de même intéressante. Certaines maisons, comme " Pathé " ou " Paramount", constatent même maintenant à tirer des copies spécialement pour les Ciné-clubs, qui passent dans les Ciné-clubs. C'est une opération qui paye et qui rapporte.

Quant à l'organisation, il est évident que, d'une façon tout à fait théorique, qui d'ailleurs est le plus souvent respectée dans la pratique, nous devons avoir des séances fermées, où l'on ne paye pas à l'entrée, ceci pour des raisons commerciales de rapport avec les sociétés américaines en particulier et également pour des raisons fiscales: Car si la séance est publique, le fisc nous oblige à payer de très grosses sommes d'argent. Enfin, parce que nous voulons garder le privilège des Ciné-clubs, c'est-à-dire ne pas avoir de visa de censure. Et c'est seulement si la séance est fermée que l'on peut bénéficier de tous ces avantages.

Il faut néanmoins indiquer, pour être juste, un inconvénient que peut présenter ce développement des Ciné-clubs pour les Cinémathèques: des sociétés, soit nationales, soit étrangères, qui ont des films à bout d'exploitation et n'ayant plus aucune espèce de

valeur commerciale, seraient disposées à donner ou à vendre aux Cinémathèques. Ces films, du fait de l'existence des Ciné-clubs, se trouvent avoir à nouveau une valeur. Voyant une perspective d'argent, ces Sociétés garderont ces films par devers elles et ne les donneront pas aux Cinémathèques. En France, je crois que ce danger pourra être facilement tourné ou évité. D'ailleurs, c'est une pratique générale du commerce international : les contrats pour les films sont faits pour un maximum de cinq ou dix années. Et si l'on exploite un film au bout de ces cinq ou six années, on n'a pas réellement le droit de le faire. De cette façon, les Cinémathèques pourront rappeler aux sociétés qui, elles, veulent prolonger, au-delà de certaines conventions commerciales généralement admises, la vie d'un film, que ce n'est pas leur droit.

M. LANGLOIS.-

En effet

~~Il a été fait une remarque, à la Cinémathèque :~~ si une entreprise non commerciale a le droit de passer un film, en séance privée, dont les droits d'exploitation commerciale sont expirés, la société qui loue le film n'a pas le droit de le faire, parce

qu'elle fait une action commerciale. Quand Paramount loue un film à un Ciné-club, le Ciné-club ne fait pas là une opération commerciale. La Société, elle, fait action commerciale.

X
Nous sommes en train, je l'espère, d'arriver à une solution pour la France : les clubs s'approvisionneront directement auprès des sociétés de production et de distribution de films. Pour les films hors d'exploitation commerciale, les clubs ne pourront s'approvisionner qu'à la Cinémathèque, et ceci pour deux raisons :

X
1^o) Les Cinémathèques se trouvent ~~être~~, en général, en tout cas pour les films muets, à peu près les seuls dépositaires hors de l'exploitation. Et ~~on~~ ^{on} soupçonnera la Cinémathèque de faire passer sa copie dans les Ciné-clubs

disque positif qui une copie du ~~maté~~
ait. marché libre était
libre sur le
projetée

2^o)

X
Si nous sommes des associations non commerciales, un problème vital est posé par les questions d'argent, car les Cinémathèques, même les plus soutenues par l'Etat, n'arrivent jamais à avoir suffisamment de ressources dans la situation actuelle (je parle d'une certaine partie du Continent) pour assumer toutes leurs ^{charges} ~~charges~~ A l'heu

re actuelle, même l'appui de l'Etat ne permet pas à la Cinémathèque Française d'assurer une conservation réelle des films. Il ne nous permet pas, en tout cas, d'accroître notre stock de façon considérable.

avec le projet aux copies nos

Donc, si nous pouvons amortir des tirages en passant dans les Ciné-clubs, nous augmentons nos stocks, nous ~~avons~~ *et nous fait de collecter nous* nous pouvons contretyper les films dont il n'existe pas de négatif dans le monde et nous avons tout de même une possibilité de vie, d'essor.

M. GREMILLON.-

Je m'excuse de vous interrompre... M. PAGE est obligé de partir. Il a un déjeuner...

(M. PAGE se retire)

M. SADOUL.-

Il est évident que ~~l'Association des~~ la Société des Ciné-clubs n'a pas, elle non plus, des buts commerciaux. Ceci d'ailleurs répond à la fameuse loi de 1901 (loi française), d'après laquelle les sociétés de cette espèce ne sauraient être constituées dans le but de faire des bénéfices. Néanmoins, elles font des bénéfices. Ces bénéfices sont employés, de la même façon que ceux des Cinémathèques,

au tirage de copies de films. D'après le projet de contrat que nous avons avec la Cinémathèque - contrat qui est observé, qui sera prochainement signé - il est entendu que la Fédération Française des Ciné-clubs a la possibilité de faire tirer des copies à ses frais, mais que ces copies restent la propriété de la Cinémathèque. C'est bien cela ?

M. LANGLOIS.-

Oui.

M. SADOUL.-

X
L'avance est faite par la Société des Ciné-clubs, par exemple 50.000 frs pour une copie. L'avance en argent est faite par la Société Française des Ciné-clubs. La copie est propriété de la Cinémathèque. Mais il est entendu que tant que les 50.000 frs ne sont pas amortis, le prix de la copie est amorti par le passage des copies. Si nous supposons que chaque passage de copie rapporte normalement mille francs, la Fédération Française des Ciné-clubs aura le droit de passer cinquante fois gratuitement le film qu'elle a fait tirer, après quoi le film deviendra la propriété de la Cinémathèque qui, alors, le louera aux Ciné-clubs.

X
La Cinémathèque est également propriétaire du négatif ,
du contretype qui a servi à établir cette copie. Il est évident
qu'en France, du fait d'un développement très considérable, il ne
pas,
s'agit bien entendu, ~~pas~~ de clubs scolaires, qui sont une tout
autre chose.

X
Ceci ouvre déjà deux nouvelles possibilités intéressan-
tes également pour les Cinémathèques. L'une de ces possibilités
correspond au désir d'un certain nombre de membres : essayer de
développer le Cinéma amateur. Certaines sociétés de production
se sont déjà adressées aux Ciné-clubs pour leur demander si les
membres ne pourraient pas leur fournir des idées de scénarios//.

Je suis assez sceptique sur l'excellence des idées de scénario
très vivement,
rapportées, mais ceci intéressera/à n'en pas douter, les membres
des Cinémathèques.

X
Enfin, par un tel développement, il y a maintenant
la possibilité de former en France un circuit non commercial pour des
films faits spécialement pour les Ciné-clubs.

Si nous réussissons à internationaliser cette expé-

rience, il est absolument certain que le film d'avant-garde, qui actuellement a presque disparu, deviendra - tout au moins sous la forme de film de court métrage - une chose à nouveau possible, parce qu'alimenté et amorti par le passage dans les Ciné-clubs.

M. LANGLOIS.-

~~Pardons, pardons~~ pour l'hémisphère ^{dit} occidental, parce que je crois que ces problèmes ont été résolus dans l'hémisphère ~~dit~~ oriental. Personnellement, j'attache beaucoup d'importance à ce que l'on crée cette possibilité de passer non seulement des films anciens, avec des commentaires (on passe le film en expliquant aux gens ce qu'il signifie)...

M. SADOUL.-

~~Vous ne me laissez pas dire... Le troisième objet...~~

M. LANGLOIS.-

Mais

Le troisième objet est de susciter des films nouveaux, de les monter. Nous comptons sur l'initiative de l'hémisphère ~~dit~~ oriental pour le départ. Vous avez plus de facilités en Tchécoslovaquie, en Pologne, où il existe déjà des films, alors qu'en France tout est à faire.

M. SADOUL.-

Mon cher LANGLOIS, je pense qu'il n'y a pas cette séparation à faire entre l'Occident et l'Orient. Je crois que l'on peut déjà engager ces choses en France, même du fait du développement des Cinémathèques. Il est évident que forces et possibilités deviendront plus grandes lorsque nous réussirons à internationaliser cette expérience, pour toute l'Europe. Si l'on sait d'avance que cela passera dans quinze Ciné-clubs en Tchécoslovaquie, dans quarante en Angleterre et dans vingt-cinq en Italie, ceci donnera une beaucoup plus grande puissance, puisque la qualité de la production est fonction de la capacité de recette.

M. LANGLOIS.-

nécessité du détail

Il y a aussi la possibilité d'alimentation... Si un club a pris sur lui de monter quelques films, il faut qu'il en ait beaucoup à monter. Nous aurons du mal à en faire beaucoup. Tandis qu'il y en a qui existent déjà.

Dans le domaine du Cinéma culturel, documentaire, l'Angleterre est très bien développée. Nous pouvons donc avoir, du côté des pays qui sont bien développés dans ce sens une aide qui

~~nous~~/permettra notre propre développement.

Comment voulez-vous organiser le problème du Cinéma à l'école, actuellement. Comment voulez-vous mettre des programmes véritablement intéressants. Nous n'avons que les horribles documentaires que l'on fait actuellement en France (à part deux ou trois). Si l'on fait le compte des documentaires à la fois beaux et intéressants au point de vue pédagogique et culturel, nous arrivons à vingt documentaires depuis 1929, et encore !

Mme VERONESI.-

C'est la production qui est très difficile.

M. LANGLOIS.-

Oui, mais certains pays peuvent nous aider en ce sens.

Mme VERONESI.-

Ne croyez-vous pas que les Clubs pourraient aider la production de petits films ?

M. LANGLOIS.-

Le seul pays où la chose est déjà résolue, d'après ce que j'ai vu, c'est l'Italie (où M. ~~Costa~~ l'a conduit)... Les ~~Ciné-clubs~~ sont en même temps des clubs où passent des films intéres-

tenus & au les Club de Cine Amm a ou les clubs de Cine Amm a ?

sants du point de vue de la culture générale, ~~et des producteurs~~
~~de films.~~ *de ce pays* Il n'y a pas cette scission qui existe actuellement
 en France... ~~Les gens ne sont pas intéressés... ils ne viennent~~
~~pas...~~ *être les amateurs et les*

Cinéma amateurs

du cinéma

M. GRÉMILLON.-

La question du format réduit intéresse tous les clubs, et
 considérablement.

M. SADOUL.-

Ce n'est pas développé en France, car il n'y a pas d'appa-
 reils, ou très peu. Je pense que, dans un an ou deux, pour les
 Ciné-clubs, ce sera tout à fait bien.

M. LANGLOIS.é

Il est certain que le problème de tirage des copies est
 déjà à moitié résolu, en format 35.

Je crois que l'on a déjà fait pas mal de choses.

M. GRÉMILLON (à M. LANGLOIS). -

Il serait bon, Henri, de fixer très exactement tous les
 points de discussion essentiels, dans leur ordre, et d'en tirer
 les conclusions.

Ciné-clubs, toute la Fédération bénéficierait des avantages particuliers que les Clubs ou les Cinémathèques ont dans chaque pays. Je pense que c'est là où l'entente serait valable.

M. LANGLOIS.-

Le second problème est un problème d'échanges, de moyens de transport. Les échanges soulèvent la question des douanes. C'est une question qui nous dépasse, puisque nous ne sommes actuellement qu'en réunion d'information, mais nous pourrions essayer de trouver une solution que nous soumettrions au Congrès ultérieur.

M. GREMILLON.-

Incontestablement, parce que ceci fait l'objet d'une déclaration commune, autrement dit d'une déclaration des Fédérations Internationales, qui suppose des règlements particuliers. Venant d'une Fédération Internationale, cette question a plus de chances d'être résolue.

Il n'y a pas de difficultés pour la Pologne et la Tchécoslovaquie. L'Angleterre et l'Italie resteront très ouvertes pour examiner un point de vue comme celui-là, certainement.

M. LANGLOIS.-

Il y a un problème purement pratique que nous pourrions laisser tout à fait à la fin: il s'agirait de savoir comment on pourrait avoir déjà un certain nombre de programmes pouvant courir à travers l'Europe.

M. GREMILLON -.-

Il faudrait avoir recours à cet inventaire général dont nous parlions tout à l'heure.

M. LANGLOIS.-

Je parle d'un programme immédiat, dès le mois d'octobre: un programme du même genre que celui qui circule en Amérique, qui pourrait être mis à la disposition des Ciné-clubs en Europe, par les différentes Cinémathèques.

Un autre problème annexe peut être résolu ici par une simple vue: du fait d'une loi, les films hors d'exploitation dans tous les pays du monde ne peuvent être des films à usage commercial. Nous pourrions donc plus facilement en obtenir le dépôt à la Cinémathèque.

Nous pourrions aussi clore cette première réunion

en émettant un vœu : c'est que les programmes circulaires d'Europe puissent être envoyés aux Etats-Unis pour un an et que les programmes circulaires des Etats-Unis, puissent de même, ~~être~~ être envoyés en Europe pour un an .

X

J'ai reçu "~~L'Intolérante~~"^(?), " Les Rapaces ", par l'intermédiaire de M. Léon BERNARD, parce que les films passaient à Londres. ~~aire~~

Je n'ai pu que les passer une fois en France. Ce sont des films de la plus haute importance pour tout le monde et toutes les personnes qu'intéresse le Cinéma. C'est absurde de ne pouvoir les passer qu'une fois à Paris.

X

M. GREMILLON.-

On pourrait déjà adopter comme principe de dissocier les films qui sont à titre conservatoire, de façon à pouvoir recevoir les films récents. Le problème a été résolu en Angleterre. Il doit pouvoir être résolu dans les autres pays.

→ Levi

X

M. SADOUL.-

J'ai une toute petite question à poser, qui n'est d'ailleurs pas l'objet de cette réunion :

Nous venons de fonder en France une Association de la

Critique du Cinéma. Elle est toute neuve . Je suis chargé de vous la présenter. J'aurai un service à vous demander au nom de cette association: Nous voudrions entrer en rapport avec les Associations de critique analogues à la nôtre existant dans les différents pays. J'ai déjà l'adresse pour l'Angleterre. Ce sont des critiques qui ne sont pas publicitaires , bien entendu, mais de cinéma des critiques sérieux. Vous serez très aimables de me donner l'adresse ou la personne à qui nous pourrions nous adresser.

Mme VERONESI.-

Je pourrais vous donner quelques noms.

M. JIRA.-

Vous me verrez la semaine prochaine à Prague.

M. KORNGOLD.-

Y a-t-il un Bureau permanent, pour continuer ces Congrès?

M. LANGLOIS.-

C'est le problème qui gêne actuellement. Cette réunion est une simple réunion d'information. Depuis 1938, il existait une Fédération Internationale des Archives du Film, dont le Congrès se tenait tous les ans et il y avait un Bureau permanent, avec un Secrétaire exécutif, et, en 1939, juste avant la guerre, trésore-

-46-

rie et secrétariat général à la Cinémathèque Française. Pendant la guerre, cette association est restée en sommeil.

Il nous reste à décider si nous maintenons l'ancienne Fédération, ou si nous en reconstituons une autre. C'est pour prendre cette décision que nous avons ~~été aidé~~ ^{eu une grande rencontre} Anglais et Américains à venir vers nous. Nous avons fait une demande à nos plus gros producteurs... Quand cette question aura été tranchée, nous vous convoquerons ici, en mai ou en juin. Nous aurons alors un Congrès qui sera la répétition presque exacte de celui-ci, sauf que nous parlerons peut-être moins, parce que tout aura déjà été déblayé pour le départ de la nouvelle Fédération, en fixant l'endroit de son siège, son organisation, ses rapports avec les différents gouvernements, etc...

M. GRÉMILLON. -

Si vous êtes d'accord, nous allons clore cette séance et nous retrouver à 2h.30.

(La séance est levée à 12h.1/4)